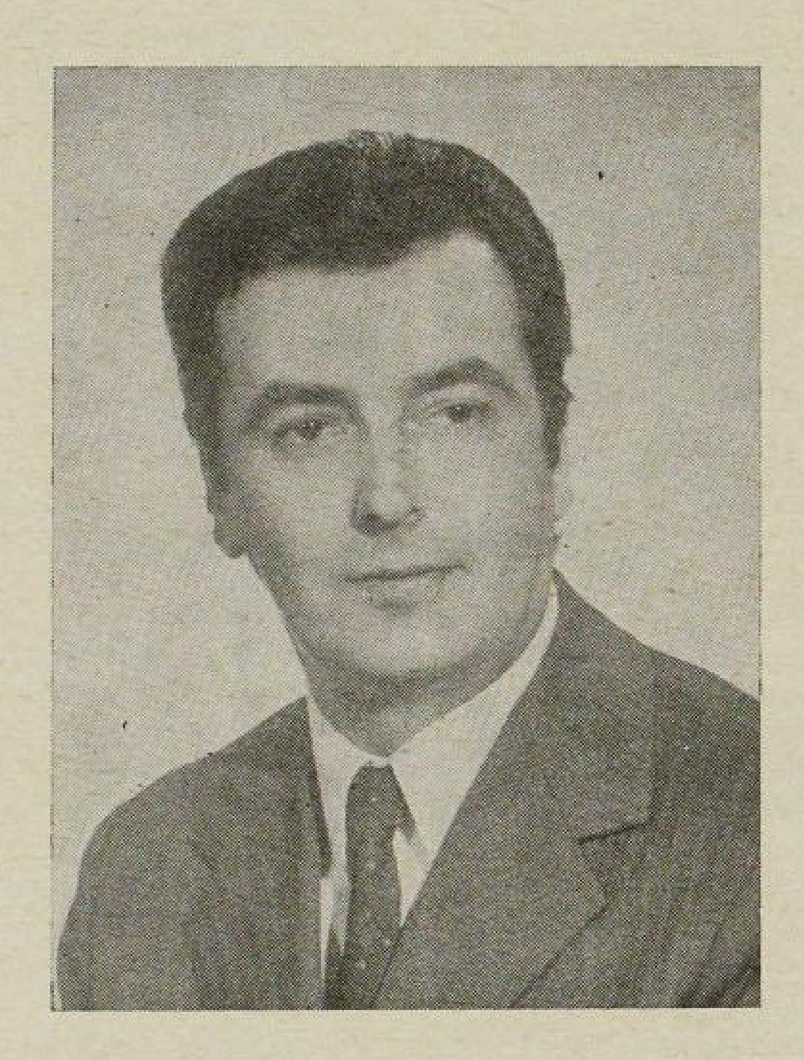
Elections Législatives — Scrutin de Ballottage du 11 Mars 1973

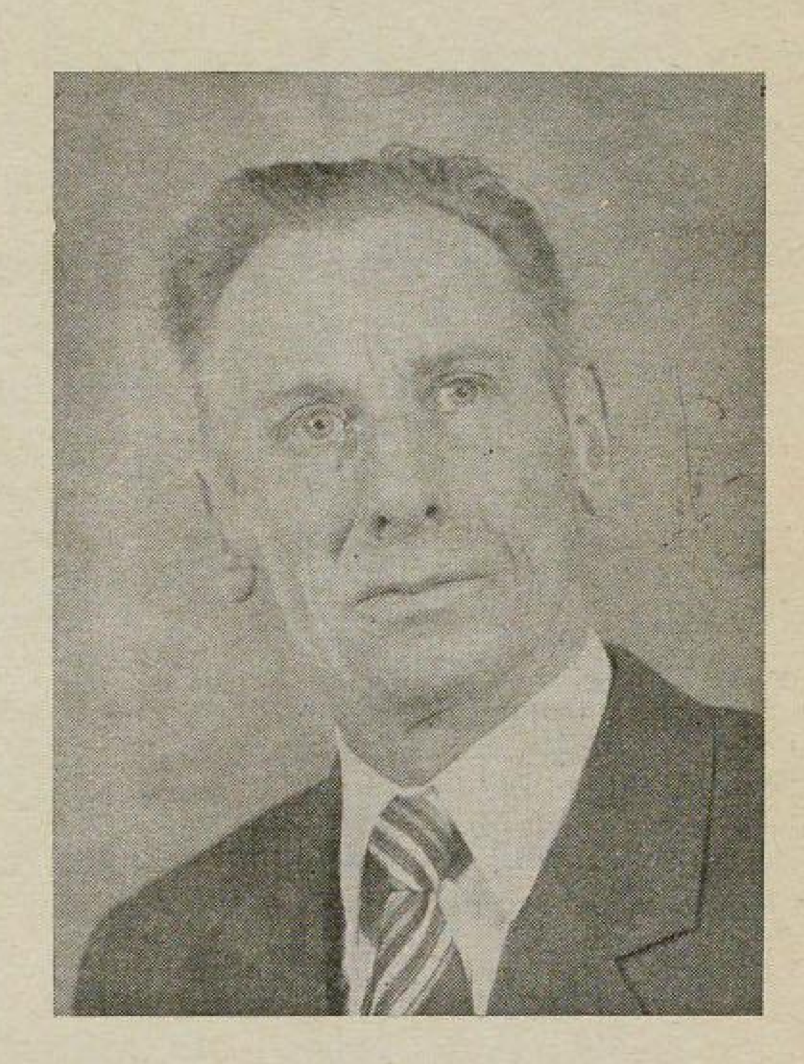
2e Circonscription **BERNAY - PONT-AUDEMER**

Union de la Gauche

et de tous les Démocrates



Claude MICHEL
Parti Socialiste



Rémi LECASBLE
Agriculteur
Adjoint au Maire d'EPAIGNES

Chères Électrices, Chers Électeurs,

Le verdict du suffrage universel au premier tour a été impitoyable pour la majorité pompidolienne dans notre circonscription.

En dépit d'une exploitation éhontée de la presse et de la T. V. régionale, l'U. D. R. et ses alliés n'ont pas pu masquer leur incapacité à promouvoir le développement de l'Ouest du département, qui devient un « laissé pour compte » de l'expansion.

23 941 électeurs et électrices de la circonscription (Socialistes, Communistes, P. S. U., Réformateurs) ont dit « non » à ce gâchis, tout en restant fidèles à leurs convictions. Les champions du Pouvoir, MM. Beauvais et de Milleville, n'ont pu réunir plus de 16 142 voix.

Il s'agit maintenant de concrétiser sur le plan électoral ce profond désir de changement.

Au premier tour, on vote selon son cœur et ses préférences.

Au second tour, on vote avec sa raison, dans un souci d'utilité et d'efficacité.

L'objectif assigné par la volonté populaire est clair : il faut battre l'U. D. R. et ses alliés.

Le Candidat Socialiste, candidat de l'Union de la Gauche et de tous les Démocrates dans la Circonscription, est le seul à pouvoir remporter cette victoire : Vous, citoyens de tous les horizons, Socialistes, Communistes, P. S. U., Radicaux, Réformateurs, tous épris de liberté et de justice, vous devez confirmer votre volonté de changement de majorité, et rassembler vos suffrages sur la personne de **CLAUDE MICHEL.** Son passé, son militantisme, témoignent de son attachement à la démocratie, de son combat pour la libération de l'homme.

Seul, Claude MICHEL est le garant d'un changement véritable. Seuls, Claude MICHEL, et l'agriculteur Rémi LECASBLE, entourés d'une équipe ardente de spécialistes issus de tous les milieux socio-professionnels, peuvent susciter la promotion de l'Ouest du Département.

DES MESURES CONCRÈTES ET IMMÉDIATES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS

— S.M.I.C. à 1.000 F.
— Retour aux 40 heures sans diminution de salaires.
— Droit à la retraite à 60 ans.
— Revenu minimum des vieux travailleurs 9.000 F/an.
— Échelle mobile des salaires.
— Ticket modérateur de l'assurance maladie ramené à 20 %.
— Gratuité des soins hospitaliers.
— Allocation spéciale pour les handicapés.
— Réforme de l'I.V.D. pour les agriculteurs âgés.
— Création d'Offices fonciers ruraux.
— Rattachement des cliniques privées au système hospitalier public.
— Création d'un secteur public dans l'industrie pharmaceutique.
— Loi de municipalisation des sols portant création d'Offices fonciers urbains.
— Création d'un office de la viande et d'un office des Fruits et Légumes.
— Statut du salarié agricole.
— Rétablissement des exonérations fiscales au profit de la coopérative.
— Plan général d'aide aux petits commerçants et artisans.
— Nouveau statut des conventions collectives.
— Relèvement de l'allocation de chômage minimale à 1.000 F.
— Réforme de l'impôt sur le revenu (relèvement des abattements à la base).
— L'égalité des salaires masculins et féminins sera effectivement recherchée. Une loi particulière en définira les moyens.
— Réformes du financement de la construction et de l'industrie du bâtiment permettant de construire 700.000 logements/an dont 400.000 logements sociaux.
— Effort prioritaire au profit de l'école maternelle et création des premières Maisons de l'Enfance.
— Les congés de maternité seront intégralement remboursés par la Sécurité Sociale.
— Plan d'urgence pour le logement des plus démunis : ménages aux ressources trop faibles, vieillards, travailleurs immigrés.
— Elaboration d'une loi-cadre sur l'enseignement : tronc commun et scolarité à 18 ans.
— Loi établissant le droit à la contraception et à l'avortement.
— Garantie effective de l'éducation permanente (réforme de la loi de juillet 1971).
— Élaboration d'une réforme des programmes.

MESURES DE RUPTURE AVEC LE CAPITALISME et de PASSAGE AU SOCIALISME

— Nationalisation des secteurs « névralgiques » de l'économie : armement, aéronautique, constructions téléphoniques, sociétés concessionnaires d'autoroutes, sociétés de transport et de distribution des eaux.
— Création d'une banque nationale d'investissements regroupant les principales participations industrielles publiques.
— Loi cadre portant développement des structures d'autogestion dans le secteur public.
— Extension des droits syndicaux : heures de franchise, disposition de locaux dans l'entreprise, aide à la formation.
— Renforcement des moyens de l'Agence nationale pour l'emploi et de l'Inspection du travail et réforme des conseils de prud'hommes, création d'un impôt foncier dans les périmètres d'urbanisation, imposition des plus values en capital.
— Suppression des exonérations fiscales abusives (Rente Pinay, avoir fiscal, prélèvement libératoire), réforme de l'impôt sur les successions (progressivité accrue au-delà d'un seuil fixé à 200.000 F par part), et réforme de l'impôt sur les sociétés.
— Élaboration d'un nouveau plan de développement.
— Contrôle par les agriculteurs des produits de la terre, au stade de la production, dans les circuits de transformation (industries alimentaires).

DES MESURES IMMÉDIATES DESTINÉES A DONNER UN CONTENU A LA DÉMOCRATIE

Un projet de loi constitutionnel supprimant ou modifiant les articles 16, 89, 34, 44, 65 et 72 de la Constitution ramenant à cinq ans la durée du mandat présidentiel et portant création d'une Cour suprême constitutionnelle sera aussitôt soumis au Parlement.

— Le conseil supérieur de la Magistrature sera réformé et rendu indépendant.
— Le statut de l'O.R.T.F. sera réformé.
— La police judiciaire sera rattachée au Ministère de la justice.
— Les juridictions d'exception, y compris les tribunaux militaires en temps de paix seront supprimés.
— La loi anti-casseurs sera abrogée.
— Un projet de loi portant création d'une nouvelle collectivité territoriale, la région, sera élaboré. Les régions disposeront d'une assemblée élue, d'un exécutif et d'une fiscalité propres.
— Les Présidents de conseils généraux remplaceront les préfets comme exécutifs du département.
— La T.V.A. payée par les collectivités locales sur leurs travaux d'équipement leur sera remboursée.
— Les subventions aux collectivités locales feront, dans le cadre du premier budget, l'objet d'un versement globalisé.
— Création d'une unique région : NORMANDIE.

INITIATIVES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE POUR CONTINUER A L'ÉDIFICATION D'UN MONDE PACIFIQUE ET JUSTE

— Suspension des livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, au Portugal et à la Grèce.
— Interruption de la construction de la force nucléaire stratégique.
— Mémorandum à tous les gouvernements membres des Nations Unies tendant à obtenir une réorganisation du système économique international favorable aux pays du Tiers Monde.

Imp. Bernayenne

Vu : les Candidats